L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville,
IMPRIME PAR JEROME BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 22 DECEMBRE 1835.

D'après l'avis que nous publions aujourd'hui nous voyons avec plaisir que M. Caboche, professeur distingué, doit ouvrir une maison d'éducation dans le centre de la ville. Nous félicitons les pères de famille des facilités que ce nouvel arrangement leur donnera de procurer à leurs enfans une éducation soignée, sans être obligés de s'en séparer.

LETTRE II.

Du second correspondant de l'Abeille.

WASHINGTON, 7 déc. 1835.

L'apparition du pavillon sur les dômes du Capitol, aujourd'hui, à midi, annonça à la multitude, entraînée dans la ville par le commerce ou le plaisir, que le 24e. Congrès avait ouvert sa session.

D'après la prompte arrivée des membres il y a un quorum dans les deux chambres, quoique plusieurs sièges restassent inoccupés dans le Sénat. Le vice-président ayant été pendant plusieurs semaines sur les lieux prit le fauteuil. Le Sénat s'occupa de peu de choses, seulement il nomma comme d'ordinaire un comité chargé de se rendre auprès de l'exécutif, conjointement avec celui de la Chambre pour l'informer que le Congrès était organisé, et prêt à recevoir les communications qu'il pourrait avoir à lui adresser.

La mort de l'honorable Nathan Smith, et les honneurs dûs à sa mémoire, ne seront point un obstacle à la lecture du Message, qui, suivant toute probabilité sera mis en circulation, demain à midi.

Le Sénat n'a envoyé aucun message à la Chambre à ce sujet, et ils ont renvoyé la cérémonie funèbre de leur collègue à mercredi. Suivant l'usage, ils ne nommeront pas d'officiers avant lundi prochain.

Quelques instans après midi, la Chambre des Représentans se réunit ; et, après avoir fait l'appel nominal des membres, on procéda à l'élection d'un orateur. A la lecture de la résolution prise à cet effet, M. Patton, de la Virginie, fit la motion que l'élection devait être faite de vive voix. Cette motion fit naître des débats insignifians auxquels plusieurs membres prirent une part active; quelques-uns demandaient l'abrogation de cette vieille méthode; c'est ainsi que M. Mercer l'appelle, si l'on élisait les officiers par balotage. D'autres prétendaient que les règles des Congrès précédens n'étaient point obligatoires; qu'elles étaient encore nouvelles, et avaient le pouvoir de s'organiser elles-mêmes de la manière qu'il leur plairait ; d'autres, enfin, voulaient que, d'après les usages établis du Congrès, la chambre n'eût aucun droit à voter de vive voix ; et sans doute, afin de corroborer l'absence du droit, ils demandèrent l'appel nominal même avant que l'orateur dût été élu, le greffier de la Chambre agissant en cette capacité.

La cause de toutes ces difficultés pouvait être aisément aperçue. Ce n'était qu'une ruse de l'opposition se débattant sur la brèche, espérant que la longueur des débats permettrait à leurs partisans de se rendre à temps à leurs postes. Le juge Sutherland refusa d'être candidat, et MM. Polk et Bell restèrent seuls compétiteurs. Sur la première question, il fut résolu d'élire par balotage; les votes furent donnés; on nomma deux vérificateurs, qui, après avoir procédé au dépouillement du scrutin, trouvèrent que sur deux cent vingt votes, M. Polk en avait obtenu 132, et M. Bell 84, 9 se trouvant perdus. M. Polk ayant été déclaré dûment élu orateur de la Chambre des Représentans du 24e. Congrès, prit le fauteuil accompagné de trois membres, d'où il adressa à la Chambre un discours plein de sentimens.

La Chambre alors procéda à l'élection d'un greffier; et le résultat fut la ré-élection de B. Franklin. On se rappellera que dans la dernière session du Congrès la Chambre refusa à propos de procéder à l'élection d'un imprimeur, laissant au Sénat le privilège de choisir ses propres officiers. Une résolution fut présentée à cet effet et éprouva une opposition considérable de la part de plusieurs membres. Une légère démonstration en faveur du vote de *viva voce* fut encore faite par M. Patton, mais en même temps fut terrassée par la majorité. Convaincue qu'il était inutile de lutter contre la masse, l'opposition mit tout en œuvre pour retarder l'élection; elle fit tous ses efforts ; elle remua Ciel et terre ; elle supplia, elle invoqua toutes les règles du Congrès qui pourraient jeter quelques obstacles sur l'élection ; mais tout fut en vain. Les votes furent reçus au nombre de 223. Cent trente trois furent en faveur de Blair & Rives, cinquante-neuf en faveur de Gales & Lesson, 26 en faveur de Bradford Learner, les trompettes de White : 5 votes furent perdus ; les éditeurs du *Globe* furent élus à une majorité de 43, malgré les votes combinés de leurs compétiteurs.

Le caractère probable du message continue à être le sujet de discours différens et contradictoires : plusieurs motifs tendent à me convaincre que son langage à l'égard de l'indemnité, sera sinon *positivement hostile*, du moins *hautain et résolu*. Le rapport d'une lettre reçue de New-York, a excité aujourd'hui un vif intérêt ; cette lettre annonce que M. Barton avait fait une demande formelle pour le paiement de la première somme, et qu'elle lui a été refusée sur le motif que le Président n'avait pas donné les explications requises. De tels bruits sont sujets à caution ; certains spéculateurs ne sont pas extrêmement prudens dans leurs moyens d'en imposer aux crédules pour augmenter leur fortune. On pense généralement que le pouvoir exécutif résumera l'historique du traité en démontrant ce qui a été fait pendant l'ajournement du Congrès éclaircissant quelques points qui restent encore dans le doute et dans l'obscurité, et laissant toute action ultérieure à la sagesse de nos législateurs, sans aucunes suggestions de sa part. M. Livingston se trouve ici depuis environ trois semaines et a eu de fréquentes conférences avec le président. Il est à propos de mentionner qu'une grande activité règne dans nos différens arsenaux, quoique cependant, il n'y ait rien d'extraordinaire. Le recrutement des marins se fait aussi avec activité. D'autres sujets également aussi importans que la question de l'indemnité seront présentés devant le Congrès ; parmi ceux-ci, nous pouvons placer l'admission du Michigan dans les Etats de l'Union sans aucune action préalable du Congrès. Ses sénateurs et ses représentans sont déjà ici attendant la décision de la Législature Nationale.

La même question relativement aux Arkansas, constituera probablement une partie des recommandations adressées au Président. Et enfin, le point le plus important, la disposition des quinze millions en réserve sera probablement ordonnée pour le mois de Janvier prochain. Jamais le Congrès n'eût à délibérer auparavant, sur un sujet d'un intérêt aussi majeur. Je vous donnerai de plus longs détails à cet égard dans ma prochaine. On ne craint pas de dire cependant d'une manière incertaine, que le Président a été dûment engagé à toucher la question de l'esclavage ; qu'il a été sollicité de le faire, par quelques hommes influens du sud ; néanmoins, j'ai peine à croire qu'il fasse allusion à un sujet aussi délicat, d'une toute autre manière, que dans sa connexion avec l'organisation de la poste.

HIERRO.

La goëlette *J. J. Simpson* est arrivée hier en 8 jours de Matamoros. Le capitaine Wilsey nous a dit positivement qu'il a été *autorisé* à annoncer qu'un EMBARGO avait été posé sur tous les bâtimens américains, et que le port de Vera-Cruz était fermé aux bâtimens de cette nation. Cette nouvelle venant à l'appui de ce que nous avons publié ce matin, on ne saurait plus mettre en doute l'authenticité de ce fait.

Déclaration de guerre du Mexique contre les Etats-Unis du Nord.

La fermeture des ports mexicains à notre commerce est un acte d'hostilité que nous étions loin de prévoir de la part de nos voisins. Et quel prétexte a pu servir à une semblable détermination? la guerre qu'une de leurs provinces soutient avec succès pour défendre ses droits et ses privilèges. On s'en prend à notre gouvernement, si nos concitoyens volent au secours de leurs frères menacés; et parce que des particuliers équipent à leurs frais des bâtimens qu'ils chargent de vivres et de munitions pour les divers ports du Mexique; parce que nos autorités se hâtent point de violer nos franchises et nos droits; parce qu'ils ne jettent pas le *grapin* sur tout bâtiment dont la destination ne leur est pas démontrée, elles seront complices des méfaits de citoyens isolés, qui, sous la sauve-garde des lois, nident, à leurs risques et périls, à l'indépendance d'un peuple qui combat pour ses lois contre le despotisme militaire.

Certes, il n'est jamais venu dans l'esprit du grand sultan de fermer ses ports aux vaisseaux anglais et français par la raison que les comités de Paris et de Londres envoyaient en Grèce des vaisseaux, des munitions et des combattans; et jamais ces mêmes gouvernemens n'ont poursuivi les comités qui recrutaient publiquement pour les Grecs; on a même vu à Marseille le même ingénieur construire en même temps, une goëlette pour les Grecs et une frégate pour le pacha d'Egypte, sans que les autorités aient jamais pensé à troubler ses travaux. Et dans ce moment n'avons-nous pas vu des vaisseaux chargés d'armes et de munitions expédiés à don Carlos par les tories anglais?

Et ce que des monarchies ne peuvent ou n'osent empêcher, le gouvernement de l'Union, essentiellement populaire, devrait, au mépris des lois, le tenter en faveur d'une faction qui immole à son ambition la constitution du pays?

Et quel moment choisissent nos voisins pour nous jeter le gant! celui où nos débats avec la France peuvent amener une guerre, le moment où tous les peuples de l'Amérique devraient se réunir en faisceau pour en imposer à l'Europe, qui menace bien plus les colonies *hispano américaines* que les Etats-Unis du Nord; ici, c'est une nation pleine de patriotisme qui n'a rien à redouter pour son indépendance, de tous les efforts de la France, tandis le Mexique déjà entamé par les intrigues des monarques, que la destruction de la fédération livre à la guerre civile, dont les gouvernans sont sous la dépendance des aristocrates et des moines dévoués à l'Espagne, le Mexique, bien organisé, peut-il agir avec quelque succès dans l'intérêt des libertés de l'Amérique? Il ne faut pas se le dissimuler, les troubles du Mexique, les succès de la faction aristocratique et monacale qui triomphe des vrais républicains, nos alliés, hâtent les projets belligérans des monarques Européens, ligués contre les républiques du Nouveau-Monde.

Nous lisions dernièrement dans un article d'*El Diario del Gobierno*, au sujet des affaires du Texas, les passages suivans; *Si les Américains du Nord s'emparent du Texas, nous serons vengés par les nations européennes, &c.* Notre territoire est assez étendu pour ne pas courir après de nouvelles conquêtes, et nous ne pensons pas qu'il entre dans la politique de notre gouvernement de démembrer le Mexique, mais la menace que nous adresse le journal officiel du gouvernement de Santa-Anna pourrait bien être la suite des négociations qui ont lieu entre ce pays et l'Espagne. Abjurant la politique américaine avec la forme de son gouvernement, ses institutions et ses lois, le Mexique se ligue donc avec les gouvernemens despotiques contre les républiques du Nouveau-Monde, et pour preuve de sa bonne foi dans cette ligue monstrueuse, il commence les premiers feux, car la fermeture de ses ports à notre commerce est à la fois un acte de folie et d'hostilité qui mérite toute l'attention de notre gouvernement. Trop heureux si cet acte était la seule insulte faite à notre traité de paix et d'union; mais qui osera garantir la vie de nos compatriotes au milieu des populations aigries par la calomnie et fanatisées par le clergé? Nous le répétons, le gouvernement ne pourrait trop tôt faire acte de présence à la vue de pareilles insultes.

Le navire à vapeur Général Tucon est arrivé de la Havane en notre port après une traversée de trois jours, la plus rapide qui ait encore été faite. Le TACON est un navire du gabarit le plus élégant, tracé par son capitaine James Tathem, marin expérimenté et de la plus haute intelligence ; il a été construit par Bishop & Simondson de New-York, pour M. O. Mauran, qui le destine au commerce régulier de la Havane et de Matance. Ce beau navire porte le nom du gouverneur de l'île de Cuba.

Le *Tucon* mesure 145 pieds de tête en tête, 23 1/2 pieds de bau, 10 pieds de cale et porte 300 tonneaux. Sa machine est à basse pression, ses cylindres sont de 36 pouces, et son va-et-vient est de 9 pieds. Ses logemens ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'élégance et de la commodité qu'ils offrent aux passagers des deux sexes. Nous regrettons sincèrement que ce beau navire ne soit destiné qu'aux voyages de cabotage sur les côtes de Cube ; nous aurions desiré qu'il fit les voyages réguliers de la Havane à la Nouvelle-Orléans.

Peut-être ne reverrons-nous plus ce beau navire ; engageons donc le public à le visiter avant son départ qui doit avoir lieu mercredi prochain. On est assuré d'être cordialement accueilli par le capitaine Tathem, aussi connu par ses talens dans sa profession que par les qualités qui caractérisent l'homme comme il faut.

NOUVELLES DIVERSES.

La junte de Cadix rétablie de nouveau est composée de membres plus exaltés encore que leurs prédécesseurs.

Des dépêches de Paris du 27 octobre donnent des nouvelles de Madrid jusqu'au 17. Mendizabal n'était pas en état de se maintenir, il attendait pour prendre un parti définitif la nouvelle de l'effet produit à Paris et Londres de la revision du *Statut Royal*. Ce gouvernement n'influencera d'aucune manière la décision des Cortès, mais il laissera la question à décider pour ceux qui y sont plus intéressés.

El Pastor a reçu des fonds considérables qui le mettront en état de rassembler 5 ou 6000 hommes.

Les nouvelles de Lisbonne du 17 novembre ne disent point si l'avant-garde de l'armée auxiliaire a dépassé la frontière; on croit que les provinces de Léon et de l'Estramadure ne peuvent pas aider les Portuguais à faire leur jonction avec les soldats étrangers. Le corps du colonel Dodgin, augmenté de 500 hommes, a reçu ordre de se diriger sur la frontière d'Espagne ; ils sont dans un état délabré, et dans le dénûment le plus complet.

Le mariage de la reine continue à être secret. On pense généralement que des négociations se pratiquent entre le neveu de Léopold, et que le *futur* et son père se rendront à Lisbonne dans le courant de décembre.

Officiel—Département des affaires étrangères.

S. M. T. F. désirant mettre un terme à la guerre civile a prises les résolutions suivantes ; 1o. que 6000 Portuguais seront envoyés contre Don Carlos. Ces forces seront portées à 10,000 hommes si les circonstances l'exigent. 2o. que ces 6,000 hommes arriveront sur la frontière le 30 septembre. 3o. que le jour de leur entrée en Espagne sera fixé par le gouvernement.

Monsieur l'éditeur,

Ne serait-il pas temps enfin d'abolir cet usage absurde qui permet prévaloir ici d'annoncer au public, comme des *inimitables*, des *incomparables*, des *Phenix*, enfin, tous les artistes doués d'un peu de talent qui viennent à la Nouvelle-Orléans. Certes l'étranger qui lit nos affiches théâtrales, doit croire que ce n'est qu'à la Nouvelle-Orléans qu'on peut rencontrer la perfection. Mais s'il est musicien, s'il a l'habitude de fréquenter les théâtres, Dieu sait combien de fois il est désappointé! Par exemple, on n'annonce l'*inimitable* Norton, et au théâtre voisin, j'ai entendu Gambati, qui, selon moi et au dire de tous les artistes, lui est infiniment supérieur. Puis vient l'*incomparable* clarinette du théâtre St-Charles, qui, nous en convenons, possède un bon *doigté*, et peut exécuter d'une manière brillante, mais qui cependant peut recevoir des leçons de la première clarinette du théâtre d'Orléans. Avec lui il apprendrait le style de la *bonne école*, et la qualité de *son* d'une bonne clarinette.

Ami sincère des artistes, nous engageons ces messieurs à prier leurs indiscrets amis de ne plus leur prodiguer des louanges aussi boursouflées, car elles réveillent la critique endormie.

Nous engageons aussi ces imprudens adulateurs à ne pas gâter une artiste qui commence à faire preuve de talent, en lui faisant accroire qu'il n'a plus rien à apprendre, qu'il est parvenu au dernier degré de perfection. Car de toutes les stupidités, une des plus grandes est de croire au *nec plus ultrà*.

Si nous ne craignions pas de blesser l'amour-propre de nos modernes aristarques, nous leur rappellerions la fable du jugement de Midas, mais nous nous taisons *par respect pour les mœurs*.

E. V.

BATON-ROUGE, 19 décembre.

D'après les instructions de MM. les inspecteurs du Pénitentiaire, M. le gardien s'est rendu dans la paroisse Livingston pour examiner la machine à vapeur pour mouler des briques de M. S. Parsons, et en établir une semblable dans cet établissement, si elle offre des résultats avantageux.

Il circule maintenant dans notre paroisse une pétition adressée au Congrès, au sujet de terres réclamées par certaines personnes, en vertu de concessions faites par le gouvernement espagnol, pendant que la Floride appartenait à l'Espagne. Il est dit dans cette pétition, que d'après quelques décisions données récemment par la Cour suprême des Etats-Unis, dans les affaires de Arredendo, Perchman et autres, ceux qui occupent maintenant ces terres sont exposés à être évincés de ces propriétés à l'opinion de ceux qui les réclament. Le principe établi par ces décisions qui reconnaissent la validité des concessions faites par le gouvernement espagnol, est trop clair pour qu'on puisse s'y méprendre: il confirme les craintes qu'ont eues depuis si long-temps ceux qui occupent ces terres, au sujet de la validité de leurs titres à ces mêmes propriétés.

Le mal qui est résulté pour le pays de l'incertitude des titres de ces propriétés, dans les trente dernières années qui se sont écoulées, est clairement démontré par le fait qu'elles ne sont estimées qu'à la moitié de leur valeur intrinsèque.

Ces faits ont souvent été représentés au Congrès; mais les lois qui ont été passées à ce sujet n'ont fait qu'augmenter le doute et l'incertitude relativement à ces mêmes titres.

Les capitalistes ne s'exposeront jamais à investir des fonds dans ces propriétés tant que leurs titres pourront être un sujet de litige.

La pétition en question suggère de donner en compensation à ceux qui réclament des terres, d'après des concessions espagnoles, d'autres terres vacantes appartenant aux Etats-Unis, en exigeant d'eux un abandon total de leurs droits sur terres dont il est ici parlé.

BANQUE DE LA CITE,
Nouvelle-Orléans, le 21 Déc. 1835.

CETTE Banque sera fermée vendredi prochain, 25 du courant, ainsi que le 1er et 8 janvier. Ceux qui ont des billets à payer ces jours là sont invités à les retirer la veille de ces trois époques. Les billets à l'escompte devront être aussi présentés la veille.

22 déc Robt. J. PALFREY, caissier.

Banque des Artisans et Commerçants,
Nlle.-Orléans, 21 Décembre 1835.

CETTE banque sera fermée le jour de Noël. Les billets échéant ce jour-là devront être payés le jeudi, 24 du courant.

22 déc Sam. BELL, caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE,
Nlle.-Orléans, le 21 Décembre 1835.

CETTE Banque sera fermée vendredi prochain, 25 du courant. Les billets échéant ce jour devront être payés la veille.

22 déc A. MILTENBERGER, caissier.

BANQUE D'ORLEANS,
le 19 Décembre 1835.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette banque, aura lieu à la maison de banque, lundi quatrième jour de janvier prochain, entre onze et deux heures. Par ordre de la Direction.

22 déc—10 J. P. NISBET, caissier.

BUREAU DE LA BANQUE DES E. UNIS,
21 *Décembre* 1835.

CETTE Institution sera, comme de coutume, fermée le jour de Noël, et les transactions devront s'effectuer la veille. La Direction s'assemblera jeudi 24 courant, pour décider sur les billets à escompter, lesquels doivent être offerts mercredi 23 courant. (22 déc.) PETER BACOT—Caissier.

LES livraisons de la **Revue Française** chez MM. Cazeaux & Bijoutat, rue du Camp, No 30.

15 déc—5

AVIS.—Monsieur Alfred Renard, a l'honneur d'informer le public qu'il est le seul dépositaire à la Louisiane, du véritable remède du docteur Le Roi. Son domicile est rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine, no. 115. 19 déc—7

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 21 Déc. 1835.

ACTIONS.

Il n'y a pas eu de ventes au bureau.

COTON.

152 balles de choix		16½cts.
40 dito		15½
92 dito	dito.	15

FARINE—Bon Baril 6 7/8 à 8

GRAINS—Blanc, la livre.

MAIS—6 à 8cts—le boisseau.

MOUSSELINE—Rouaille, 40 à 45cts.—on demande.

BRIQUES—30cts. le millier.

HUILE—Goëlette Sierra—par barril.
De l'Ouest, 24cts.—rare.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Neva, Dunker, Anvers, J. Barrett & co.
Brick Kenalswa, Durke, Mobile, J. W. Zacharie & co.
Brick Paragon, Butler, Portsmouth, L. M. Giles.
Goël. Atalanta, Howe, Tuspan, G. Bucklin.

ARRIVES.

Bateau de remorque Lion, Hubbell, du Détour, avec le brick America et la goëlette J. J. Tompson.
Bateau de remorque Shark, Thomas, des Passes.
Navire Broklin, des Natchez.
Brick Iagonia, Creoglion, de Thomaston.
Brick Tasker, Chadwick, du Havre.
Brick Hercules, Outerbridge, de Savannah.
Goël. Eliza, Joncnis, de Tuspan.
Brick America, Williams, de Charleston
Goël. J. J. Thompson, Wilsey, de Matamoras.
Bateau à vapeur Watheman, Breck, de St. Martinville.
Bat. à vap. Carrollton, Jowner, de Natchez.
Bat. à vap. Huntsville, Selleck, Bayou Sara.
Bat. à vap. St. Velocipede, Stanley, de St. Martinville.
Bat. à vap. Belfast, de Louisville.
Bateau à vapeur Paragon, Chauvin, de Lafourche Intérieur.
Bateau à vapeur Tâche, Dough, de St. Martinville.
Bat. à vap. Privateer, Chairborn, de Natchitoches.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 22 DECEMBRE

ROBERT LE DIABLE,

Opéra en 5 actes, à grand spectacle, paroles de MM. Scribe et G. Delavigne, musique de Meyerbeer.

JEUDI, 24 DECEMBRE.

RELACHE.

VENDREDI, 25 DECEMBRE.

ROBERT LE DIABLE,

N. B.—Rien ne sera changé pour ce jour du tableau de location du Jeudi.

Grande ascension,
PAR
M. CLAYTON,
Aéronaute de l'Ouest,

QUI fit une ascension à Cincinnati, au mois d'avril dernier; et qui, après avoir resté dans les airs pendant toute la nuit, débarqua sur les montagnes d'Alléghany (350 milles de Cincinnati). Il fit aussi une ascension, le 4 juillet, dans la même ville, avec l'intention de dépasser les montagnes et de continuer son voyage jusqu'aux bords de l'Océan atlantique; mais un trou qui se fit à son ballon l'obligea à descendre, pendant la nuit, sur les bancs de la rivière Scioto, à 100 milles de l'endroit d'où il était parti.

Il se propose d'accomplir ce

Grand Voyage aérien

depuis les contrées de l'Ouest jusqu'à l'Atlantique, aussitôt après l'hiver, et d'entreprendre aussi des voyages plus considérables. Il espère prouver qu'on peut voyager dans les airs, se diriger où l'on veut, et parcourir avec sûreté et rapidité, dans un navire *aérostatique* fait d'une manière convenable, les montagnes, les lacs et les déserts.

M. CLAYTON fera graver son ballon par M. Caldwell, à l'établissement du gaz de cette ville, avec du gaz hydrog ne.

M. CLAYTON

a l'honneur d'informer les Dames et les Messieurs de la Nouvelle-Orléans qu'il se fera son ascension, qu'aussitôt que le temps le lui permettra, dans son vaisseau aérien

L'étoile de l'Ouest.

Il partira de la cour du Gouvernement, le jour de Noël, à midi précis.

On peut se procurer des billets d'entrée dans les principaux hôtels et au bureau qui sera installé, le jour même, au lieu de l'ascension.

Prix d'entrée..... $1 00

Ce bâtiment aérien

sera enflé et exposé à la vue du public, la veille de l'ascension, dans la cour du Gouvernement.

Le prix de cette entrée sera de 50 c. 22 déc—4

SALLE D'ORLEANS,
MARDI PROCHAIN.

Grand Bal Paré et masqué.

PRIX D'ENTREE, LES CAVALIERS $1.

On ne pourra sous aucun prétexte entrer dans la Salle avec des armes, un bureau sera ouvert pour les déposer. Plusieurs commissaires sont entièrement chargés du maintien de l'ordre et de la décence pendant le cours des bals.

L'entrée étant par la grande porte, tout masque sera tenu de se faire reconnaître dans l'intérieur avant d'entrer dans la salle de bal.

Les bals masqués auront lieu tous les Mardis et les Samedis de chaque semaine. 21 déc—2

Institution Jacotot.

MR. CABOCHE a l'honneur de prévenir les familles, que son collège va s'ouvrir incessamment rue des Français, vis-à-vis de l'endroit où l'on construit en ce moment l'Hôtel de la Monnaie. Dans cette institution, les enfants peuvent participer au bienfait d'une éducation complète, sans qu'il soit nécessaire pour cela que les parents s'en séparent durant de longues années. Lorsque tout sera disposé de manière à pouvoir admettre les élèves, soit internes, soit externes, il en sera donné avis dans les journaux ; mais on peut être assuré que les classes commenceront dans le courant de janvier. 22 déc—3p

Mairie de la Nouvelle-Orléans.—Avis est donné que lundi 28 du courant, à midi, au bureau de la mairie, la location des magasins de la pompe à feu nos. 4 et 5, sera vendue à l'enchère, conformément à une résolution du conseil de ville.

22 déc D. PRIEUR, maire.

AVIS—Les soussignés exécuteurs testamentaires de feu Bartholomew Shaumburgh, invitent tous ceux qui ont des réclamations à faire contre sa succession, de les présenter, et ceux qui lui doivent sont également priés de payer.

FREDK. BECKMANN.
CHS. W. SHAUMBURGH.
22 déc—12 exécuteurs testamentaires.

QUELQUES personnes bien recommandées trouveront à prendre pension en s'adressant rue St. Philippe, No. 45. 22 déc—3

CHASSEURS à Cheval Louisianais.—La compagnie montera à cheval Dimanche 27 du courant, à 9 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, encoignure des rues Condé et Esplanade, par ordre du capitaine L. A. Charbonnet. Ed. PLANCHARD,
22 déc maréchal des logis chef.

IL a été conduit rue St. Claude, No. 50, entre Dumaine et Ste. Anne, un CHEVAL bay brun sans aucune étampe, taille ordinaire, en bon état. Celui à qui il appartient est prié de le retirer en payant les frais qu'il a occasionnés. 22 déc—3

Racine de Chactas, à vendre chez le soussigné, de cette racine dont la vertu de guerrir toutes les blessures est reconnue des personnes les plus recommandables du pays.

22 déc A. A. PEYCHAUD.

AVIS—Le navire **Eulion,** capitaine Swift, venant de Boston, est en déchargement à trois islets de distance du marché aux légumes. Les consignataires sont particulièrement priés de veiller à la réception de leurs marchandises. Le capitaine n'en sera pas responsable après leur débarquement sur la levée.

22 déc

RIZ.—100 tierçons de riz, en débarquement, du brick Dimon, à vendre par J. THAYER & Co.
22 déc

PAPIER.—500 paquets de papier d'imprimerie; 250 rames dito à lettres; 100 dito dito cap; 1000 dito d'emballage; 100 dito pour chincaillerie; 20 dito grande dimension pour coton, à vendre par
22 déc J. THAYER & Co.

CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent à vendre 600 sacs café fin vert de la Havane, 80 dito de Santiago, 12 boucauds dito, 60 milliers de cigars regalia. 22 déc

EAU-DE-VIE Américaine.—30 barrils eau-de-vie américaine de 1re. preuve, 30 dito 4me. preuve, à vendre par WHITE & Co.
22 déc no. 20, rue de la Douane

Marchandises ayant droit au drawback.—Superbes Ginghams dans le nouveau genre ; châles de couleurs brillantes de 5-4 ; toiles imprimées; calicos à bas prix; étoffes rayées; indiennes superfines; étoffes imprimées 4 ballots dans la caisse, choisis pour le marché mexicain, ayant droit au drawback, et à vendre à bon marché par ballots à des termes très accommodans par ANDREWS & BROTHERS.
22 déc no. 19, rue de Chartres.

AVIS aux bateaux-à-vapeur.—Bois de pin livrable en toute quantité et dans le plus bref délai par W. E. & R. MURPHY,
Au Bassin, no. 132, entre les rues Toulouse et St. Louis.
N. B.—500 barrils de goudron à vendre. 22 déc

Goudron &c.—300 barrils de goudron 200 dito résine, 1400 barrils de charbon de Liverpool, ainsi qu'une grande quantité de bois de chêne, de frêne et de pin, sable et coquilles à vendre par
W. E. & R. MURPHY,
22 déc no. 132 au Bassin.

Bœuf gras—90 superbes têtes de bœufs convenables au marché de la Nouvelle-Orléans, à vendre par W. BRYAN,
22 déc no 36, Vieille Levée.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Charles—Il sera exposé en vente publique par le juge soussigné, agissant comme encanteur, Lundi 28 Décembre courant, à neuf heures précises du matin, sur l'habitation de Mr. Baptiste St. Amand, située à sept lieues de la Nouvelle-Orléans, toutes les bêtes à cornes, bonne de tire, vaches, chevaux, mulets, instruments aratoires &c., appartenant tant à la dite habitation qu'à Mr. Baptiste St. Amand, qu'à celle de dame veuve Baptiste St. Amand. Conditions, comptant
Paroisse St. Charles, le 16 Décembre 1835.
18 déc—4,3ps J. L. LABRANCHE, juge.

Confitures de Canton.—10 caisses confitures de Canton, à vendre par
18 déc. R. GRONING & Co.

Farine.—550 barils Farine, marque de Boulangers, en débarquement et à vendre par ORAIN & MIGNON,
14 déc No. 7, Nouvelle-Levée.

Pour St. Martinville, New-Iberia et Franklin et tous les postes intermédiaires—Le bateau-à-vapeur neuf et solide de TESSIE, capitaine John W. Dowon, est prêt à prendre fret et partira pour les susdites destinations aujourd'hui, 22 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
GRAY, DURIVE & Co.
22 déc ou à LAFON TRAPPES & DESMARE.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI—Le bateau à vapeur JOHN NELSON, capitaine J. Robinson, sera expédié dans le plus bref délai pour la susdite destination et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
FORSYTH, GOODWYN & FORDS,
22 déc rue Poydras, No. 40.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur FAR WEST, capitaine Fox, ayant une partie de son chargement engagé, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face la rue de la Domaine, ou à
22 déc G. DORSEY, rue de la Nlle. Levée.

POUR LA HAVANE—Le bateau à vapeur GENERAL TACON, capit. Trathen, vient d'arriver de la Havane, en trois jours et partira pour le même port Mardi prochain, 22 du courant. Pour passage seulement. S'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la Douane, ou à
21 déc—2 JOHN A. MERLE & Co.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI—Le bateau à vapeur neuf et fin marcheur SIAM, capitaine M. Littleton, partira pour la susdite destination et les ports intermédiaires, mardi, 22 du courant, à 10 A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
FORSYTH, GOODWYN & FORDS,
19 déc 40, rue Poydras.

POUR PRINCETON, VICKBURGH et tous les points intermédiaires.—Le bateau-à-vapeur ABBONA, capitaine SMITH, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
19 déc nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LA MOBILE—Le bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Marks partira dimanche 29 du courant. Le bateau à vapeur Alert, capitaine Walker, partira Lundi, 21 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
18 déc nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.
La goelette LIVINGSTON, capitaine Williams, fera constamment les voyages du Bassin aux destinations susdites. Pour fret ou passage, s'adresser à W. E. & R. MURPHY,
21 déc au Bassin, No. 132

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière doublée et chevillée en cuivre, HALCYON, capitaine WILLIAMS, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOSE MARIA CABALLERO,
19 déc—3 no 80, rue St. Louis.

POUR LIVERPOOL—Le fin voilier navire AMBASSADOR, capitaine Upton, est en chargement, et pourra prendre 300 balles de coton. S'adresser à
17 déc LINCOLN & GREEN.

LEGION DE LA LUSIANA.
CAZADORES DE ORLEANS.
ATTENTION.

La compañia se reunirá el Domingo 27 del corriente à las 9 en punto de la mañana, con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco, para revista de obligacion.

El punto de reunion será en el corredor de la carcel criminal esquina de las calles de Condé y Ste. Anna.

De orden del capitan,
21 de 1835 JOSE M. BUSTAMANTE, lo. sargento.

Théâtre de la rue St. Charles.

Vu que nombre de personnes n'ont pu se procurer des loges lundi soir, au Bénéfice de Madem. Sedie, Celle des mêmes pièces seront jouées ce soir.

MARDI 22 DECEMBRE 1835.

Il sera présenté au public, pour la seconde fois à la Nouvelle-Orléans, son célèbre melodrame naval et romantique, en trois grandes actes et douze tableaux, fondé sur une superstition populaire des Iles Grecques, intitulé

L'ESCOLIER ANGLAIS,
OU LE
Petit Pirate Muet.

Avec des décors et costumes neufs, marches, mascarades, danses, combats &c.

Alexis, *jeune fille grecque,* **Mlle. Céleste !**
Alexis, *le petit pirate,* **Mlle. Céleste ! !**
Agatu, *sauvage errant,* **Mlle. Céleste ! ! !**

Ecrit expressément pour elle et joué avec le plus grand succès à Paris et à Londres, et dans les plus grands théâtres de province de France, d'Angleterre, d'Irande et d'Ecosse.

Plus de 500 représentations.

Dans le cours de cette grande pièce on verra

La danse nationale des Isles Grecques
PAR MADEMOISELLE CELESTE.
Pour le détail des diverses vues, rôles &c., voir les petites affiches du jour.

Suivi de la petite comédie intitulé

POOR SOLDIER.

Patrick, — Mme. Gibbs.

Le spectacle sera terminé par la

DANSE DES FOLIES,
PAR MADEMOISELLE CELESTE,

Exécutée premièrement par elle au Théâtre Royal, Covent Garden, Londres, et redemandée

CENT REPRESENTATIONS SUCCESSIVES ! !

Mairie de la Nouvelle-Orléans—Avis est donné que Lundi, 28 Décembre courant, à midi, au bureau de la Mairie, la fourniture des bois nécessaires à la Corporation pendant les six mois qui s'écouleront à partir du premier Janvier 1836, sera adjugée au rabais conformément aux ordonnances du conseil de ville. Le 21 décembre 1835.
21 déc D. PRIEUR, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Le prix de la farine fraiche est aujourd'hui de 8 piastres par barril; en conséquence d'après le tarif, les boulangers donneront, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 21 décembre courant, 36 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin doivent peser 25 pour cent en sus. Le 19 déc 1835.
21 déc D. PRIEUR, maire.

IL a été volé à la soussignée, un billet de cent-dix piastres, payable en mars 1836, tiré par Joseph Aquilard, en faveur de feu Pierre François Fontaine mon mari, ainsi que divers comptes dûs à la côte, lorsque mon mari était marchand en charrette. Le public est invité de ne pas négocier le billet ni payer les comptes. 21 déc—3 Ve. FONTAINE.

PENSION BOURGEOISE—Un petit nombre de Messieurs peuvent encore être admis dans une pension décente avec des chambres isolées, si on le désire, en s'adressant à l'encoignure des rues Royale et St. Pierre, au-dessus de la pharmacie de Mess. David & Déjan. C. CHOUTE.
21 déc—3ps

BUREAU du Chemin à Coulisses de Pontchartrain—Nlle. Orléans, 19 Décembre 1835—Avis est par le présent donné aux actionnaires de cette Compagnie, qu'une élection de sept directeurs pour servir durant l'année prochaine, aura lieu à la Banque de la Louisiane, le lundi 4 janvier 1836, à 4 heures de l'après-midi. Par ordre de la direction.
21 déc J. B. LEEFE, Sec'y.

BANQUE DE CARROLLTON.

Conformément aux règles de cette institution, la banque sera ferm